



Assemblée primaire du 16 juin 2026

L'assemblée primaire a été légalement convoquée pour le mardi 16 juin 2026 avec l'ordre du jour suivant :

1. Message de bienvenue.
2. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 15 décembre 2025.
3. Présentation des comptes 2025.
4. Rapport de l'organe de contrôle et approbation des comptes 2025.
5. Prolongation de la zone réservée « Follatères – Lentillère ».
6. Divers.

1. Message de bienvenue

Le président Michel Tacchini ouvre la 3^{ème} assemblée primaire de la législature 2025-2028, convoquée à la salle Prafleuri et dévolue aux comptes 2025. Il salue la présence de M Maxime Lambercy, représentant de la fiduciaire Nofival SA et remercie également les personnes présentes. Il cite le nom des sept personnes excusées.

Dans son message de bienvenue, le président accueille les élections au sein du conseil municipal de MM Dominique Lebreton et Tobias Schneider-Richardson qu'il remercie. Il relève également le coup dur que représente la fermeture forcée du couvert des Chanets. Enfin, il souligne la qualité de l'organisation du Festival des musiques du Bas-Valais.

Le président nomme les scrutateurs : MM Julien Mottiez et Louis-François Zingg.

L'ordre du jour est accepté sans modification par les 33 personnes présentes, dont quatre membres du Conseil.

2. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 15 décembre 2025

Le procès-verbal de l'assemblée primaire du 15 décembre 2025 ayant été mis à la disposition de la population sur le site internet et au guichet communal, le président propose de ne pas procéder à sa lecture, sauf si l'assemblée le demande. Il remercie Grégoire Blatter pour sa rédaction.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par l'assemblée qui approuve le contenu du procès-verbal de l'assemblée primaire du 15 décembre 2025.

3. Présentation des comptes 2025

Gérald Jordan procède à la présentation des comptes 2025 que le conseil municipal a validé lors de sa séance du 12 mai 2026. D'emblée, il annonce que le résultat 2025 affiche un excédent de charges de CHF 140'107.55. Puis, il poursuit en passant en revue les recettes 2025 qu'il compare aux montants 2024. Il relève la situation préoccupante des taxations des personnes physiques lesquelles présentent une forte diminution des recettes au cours des cinq derniers exercices, alors même que les dernières décisions fédérales (valeur locative, imposition individuelle) ne sont pas encore en vigueur.



Assemblée primaire du 16 juin 2026

Gérald Jordan fait connaître les dépenses 2025 dont il distingue les charges de fonctionnement, pour lesquelles l'exécutif est compétent, des charges liées pour lesquelles l'organe communal ne dispose d'aucune liberté d'action.

Ensuite, il présente deux tableaux qu'il commente : le tableau des investissements et le tableau des amortissements.

Gérald montre les extraits des comptes autofinancés, lesquels présentent tous ces déficits en 2025 : *Eau potable* (CHF 48'447.32), *eaux usées* (CHF 32'689.08) et *gestion des déchets* (CHF 14'243.29). Dans la continuité, il affiche le tableau du suivi des découverts du service *eau potable* et du service *eaux usées*.

La présentation s'attarde encore sur le bilan 2025, le tableau des crédits d'engagements et le tableau des participations.

+ Revenus financiers :	CHF 3'492'463.21
- Charges financières (avant amortissements) :	CHF 3'236'609.65
= Marge d'autofinancement :	CHF 255'853.56
- Amortissements :	CHF 491'340.80
+ Attributions aux fonds de financements spéciaux :	CHF 0.00
+ Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux :	CHF 95'379.69
= Excédent de charges :	CHF 140'107.55
• Investissements nets :	CHF 475'331.37
• Fortune au 31 décembre 2025 :	CHF 3'798'203.00

Dans sa conclusion, Gérald Jordan relève à nouveau que l'abandon de l'imposition de la valeur locative et le passage à la taxation individuelle seront source de soucis. Il remercie Miryam Steiner dont il salue l'excellent travail et la fiduciaire Nofival pour son professionnalisme.

4. Rapport de l'organe de contrôle et approbation des comptes 2025

Maxime Lambercy de la fiduciaire Nofival lit le rapport succinct relatif à la vérification des comptes 2025. Il précise que les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025 sont conformes aux prescriptions légales (Loi sur les communes - LCo et Ordonnance sur la gestion financière des communes, la comptabilité et les comptes annuels - OGFCo) et aux règlements y relatifs et que, selon leur appréciation, la commune est en mesure de faire face à ses engagements. Il termine en recommandant d'approuver les comptes présentés.

La présentation de Gérald Jordan, ainsi que le rapport de l'organe de contrôle ne soulèvent aucune question. C'est pourquoi le président soumet les comptes à l'approbation de l'assemblée.

Les comptes 2025 sont acceptés à l'unanimité.



Assemblée primaire du 16 juin 2026

5. Prolongation de la zone réservée « Follatères – Lentillère ».

Lors de sa séance du 16 novembre 2021, le conseil municipal de Collonges décidait de décréter une zone réservée pour la « zone de camping » au secteur « Follatères – Lentillère » sur les parcelles n^{os} 312, 313 et 437. Cette décision était prise dans le cadre de la mise à jour du Règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) et de la révision du plan d'affectation des zones (PAZ).

La publication officielle de cette décision, faite le 17 décembre 2021, est en force jusqu'au 17 décembre 2026. Or, à ce jour, le PAZ et le RCCZ se trouvent toujours dans les mains des services cantonaux, lesquels doivent formuler leurs préavis. C'est pour cette raison qu'il semble judicieux aux membres de l'exécutif de soumettre à l'assemblée primaire une prolongation du délai de trois années supplémentaires, afin d'éviter des situations non conformes au futur RCCZ / PAZ. En outre, le président signale que la prolongation de ce délai fera l'objet d'une mise à l'enquête publique. Puis, il soumet le prolongement du délai au vote de l'assemblée.

La prolongation de la zone réservée « Follatères – Lentillère » pour une durée de trois ans est acceptée par 25 oui et 1 abstention.

6. Divers

- Ressources humaines
 - Le président annonce le départ du secrétaire municipal, Grégoire Blatter, au 31 août 2026. Ce dernier sera remplacé dans sa fonction par Deborah Borloz, actuelle préposée à l'office de la population.
 - Pour remplacer Deborah, Mme Sarah Dewarrat, résidente à Collonges, a été nommée par le conseil municipal, dès le 1^{er} août 2026.
 - Le président a également une pensée pour Rosario De Palma, toujours en lutte contre la maladie.
- Élection de remplacement
 - Appuyé par le conseil municipal, M. Frédéric Guex a relancé son processus de démission de l'exécutif auprès du Conseil d'État. En cas d'accord, une élection de remplacement sera organisée.
- Arsenic
 - André Chambovay a entendu des bruits au sujet des valeurs d'arsenic admises dans l'eau potable qui seraient en hausse. Il interroge le conseil à ce propos. Mais Michel Tacchini lui indique n'avoir aucune nouvelle sur ce sujet.
- Routes de montagne
 - Guillaume Chambovay se dit fâché du mauvais état des routes de montagne et aimerait savoir si le conseil municipal compte faire quelque chose. Michel Tacchini lui indique qu'il a justement une séance sur ce sujet, le vendredi 19 juin. Le but est de réaliser les travaux nécessaires cette année.
- Contour 17 – Passerelle
 - Pour répondre à René Jacquier, le président indique qu'une séance réunira les acteurs du projet le mercredi 24 juin.
- Canal Dorénaz - Collonges



Assemblée primaire du 16 juin 2026

- André Chambovay souhaite avoir un point de situation sur le canal. Le président indique que les discussions ont commencé avec Dorénaz, afin de mettre en place une convention réglant le futur de l'eau de Dorénaz. Il établit un lien avec la construction des éoliennes qui permettraient des entrées financières en guise de compensation écologique, lesquelles pourraient servir à financer la revitalisation du canal, voulue par les normes fédérales.
- Yann Métroz soulève la problématique du Rhône et se demande s'il ne serait pas temps d'envisager l'achat d'une pompe, afin d'éviter d'en louer une à chaque fois que le Rhône est trop actif. Fabrice Blanchut indique que dans le nouveau projet, le canal rejoindrait le Rhône beaucoup plus en aval qu'actuellement.
- Parc éolien
 - A propos de l'implantation des futures éoliennes sur la commune de Martigny, Fabrice Blanchut pose la question d'une nouvelle clef de répartition des revenus. Michel Tacchini lui indique que cette dernière a, effectivement, été revue et qu'il a été décidé que les communes sur lesquelles des éoliennes seront installées toucheront plus de revenus que les autres.
 - Au Rosel, à Martigny, Florence Lattion Richard constate que les éoliennes seront deux fois plus hautes que celle de Collonges. Par conséquent, elle se demande si les éoliennes prévues à Collonges seront également plus hautes ? Michel Tacchini lui répond que les machines installées ne pourront être plus hautes que celles soumises à l'enquête publique.
- Sentiers pédestres
 - Fabrice Blanchut relève le mauvais état de certains sentiers pédestres, notamment celui qui mène aux sources à Moïse. Il serait bien de mieux les entretenir et de les ouvrir plus rapidement. Le conseil municipal prend note de cette remarque. Néanmoins, René Jacquier rappelle que le chemin qui mène à la Fontaine à Moïse ne figure pas parmi les chemins de randonnée homologués.
- Éclairage public
 - André Chambovay estime qu'il manque de candélabres le long de la route qui mène à la gare d'Evionnaz. Ne serait-il pas possible d'en mettre un au milieu du pont, afin d'assurer un meilleur éclairage pour les écoliers. Michel Tacchini lui indique que le canton a un projet de rénover la route cantonale. Le conseil municipal sera attentif à cette question au moment des mises à l'enquête.
- Prochaine assemblée primaire
 - Le président informe la population que la prochaine assemblée primaire aura lieu de mardi 15 décembre 2026, à 19h30.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt l'assemblée à 20h35.

Collonges, le 22 juin 2026

Pour la commune

Le Président

Le Secrétaire municipal

Michel Tacchini

Grégoire Blatter